

Paul FABRE

## **Théorie du nom propre et recherche onomastique**

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Paul FABRE, « Théorie du nom propre et recherche onomastique », *Cahiers de praxématique* [En ligne], 8 | 1987, document 1, mis en ligne le 01 janvier 2013, consulté le 04 mars 2015. URL : <http://praxematique.revues.org/1383> ; DOI : 10.4000/praxematique.1383

Éditeur : Presses universitaires de la Méditerranée

<http://praxematique.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://praxematique.revues.org/1383>

Ce document PDF a été généré par la revue.

Tous droits réservés

Paul FABRE  
Université Paul Valéry  
Montpellier III

THEORIE DU NOM PROPRE

ET

RECHERCHE ONOMASTIQUE

" Tant de raisonneurs ayant  
fait le roman de l'âme, un sage  
est venu, qui en a fait modes-  
tement l'histoire. "

Voltaire, Lettres philosophi-  
ques.

Le paradoxe, à force de devenir banal, n'a finalement plus rien d'un paradoxe. Quoi de plus courant, en effet, que de dire que l'onomas-  
tique - discipline qui s'efforce d'expliquer les noms propres - n'expli-  
que guère que leur origine sans jamais s'interroger sur leur vraie nature ?  
Cette affirmation va du constat au reproche. Pour le constat, voyez C. Cam-  
proux : " Ce n'est pas un des moindres paradoxes que l'on peut considérer  
quand on s'occupe d'elle [= de l'onomas-  
tique], de se rendre compte qu'on  
n'a pas pu définir exactement l'objet de la science onomastique ". (1).  
Pour le reproche, voyez du côté des linguistes : " Sans remettre en cause  
l'apport - parfois important - de cette tradition onomastique, on peut se  
demander si les tenants de la méthode historico-philologique ont véritable-  
ment pris la mesure de leur objet d'étude, de sa définition, de ses fonc-  
tions. (2). Au demeurant, la discipline qui s'occupe des noms propres n'est  
en rien la voie la plus sûre pour parler du nom propre : " Quelles sont  
les directions possibles d'analyse du nom propre ? Nous laisserons de côté  
l'onomas-  
tique, aux méthodes bien connues et qui n'ont guère changé de-  
puis un siècle ... " (3). Nous y voilà donc... Découvrir les petits (et  
les grands !) faits vrais, c'est avouer son incapacité à s'élever aux syn-  
thèses, à la théorie. Et l'histoire de l'onomas-  
tique ne sera finalement  
que la permanence de cet aveu...

---

Voire... Loin de nous, bien entendu, de ne pas regretter le manque d'intérêt de la toponymie en particulier et de l'onomastique en général pour tout ce qui concerne la nature du nom propre. Loin de nous, bien entendu encore, de ne pas regretter également ce reproche que l'on fait à l'onomastique en général et à l'anthroponymie en particulier : " La vocation propre de la recherche anthroponymique devrait être (4), de dégager, au sein d'une société, les règles d'attribution des noms, les principes selon lesquels on classe, en les dénommant, des individus similaires et différents ... " (5).

Ces reproches doivent être pris en considération, sans nul doute. On voudrait néanmoins faire remarquer que, pour ce qui concerne la " vocation propre de la recherche ", bien des articles ou des contributions se sont intéressés aux règles d'attribution et aux principes qui régissent les systèmes : R. de Saint-Jouan (Le Nom de famille en Béarn et ses origines, Paris, d'Artrey, 1966) et M.F. Berganton (Le Dérivé du nom individuel au Moyen Age au Béarn et en Bigorre, Paris, CNRS, 1977) ont bien, entre autres, mis en relief " les lois qui régissent le système des appellations " (6). On voudrait encore faire remarquer que l'étude de " la structure du système patronymique dans son ensemble " (7) a été bel et bien faite, d'A. Giry (Manuel de diplomatique, Paris, 1894. Réimpression Paris, Slatkine, 1975) aux travaux collectifs comme ceux de l'Onomastique latine (Paris, CNRS, 1977), où le classement des formes n'empêche nullement la réflexion sur le fonctionnement du système... Et, par ailleurs, il y a belle lurette que, pour ce qui concerne la toponymie, Nikonov a proclamé la primauté de l'étiologie sur l'étymologie ; et l'on sait que la notion de système n'est pas sans cesse absente des préoccupations de tous les toponymistes (8).

Ceci étant, revenons au premier reproche : le manque d'intérêt de l'onomastique pour son propre objet de recherche : le nom propre. Il est vrai certes, que dans l'écrit onomastique, la recherche de l'explication philologique (étymologie, histoire, étiologie) l'emporte de beaucoup, en quantité, sur la recherche linguistico-logique qui vise à définir la nature du nom propre. Il faut pourtant ici effacer un malentendu. Malgré les apories de l'Eléate, nous marchons. Et si définir le nom propre est aussi difficile que définir le mouvement, on n'en voudra pas trop aux onomasticiens d'avoir prouvé l'existence du nom propre par les études d'ordre historique qu'ils lui ont consacrées. Reconnaître l'intérêt des arguments de Zénon ne devrait pas forcément conduire à condamner ceux qui - faute de

mieux - lui répondent en marchant... Et on ne voit pas pourquoi, une fois reconnu qu'il est aussi intéressant de définir le nom propre qu'il est difficile de la faire, on ne reconnaîtrait pas la légitimité d'une recherche philologique qui pare au plus pressé en quelque sorte et qui - toujours faute de mieux - étudie son objet, puisqu'elle ne saurait, d'emblée, le définir... Les philologues, après tout, ne reprochent pas aux logiciens de ne pas donner à tout coup le sens et l'histoire des noms communs sur lesquels ils dissertent, en s'efforçant de découvrir le critère qui leur permettra de les dire propres : car, pour le philologue, dont le passe-temps favori consiste à débusquer l'appellatif qui se cache derrière le mystère des majuscules, le nom propre est finalement plus complexe dans son cheminement historique que dans sa nature. Paradoxe ? Sans doute. Encore que... Bref, nous y reviendrons.

---

Toute recherche s'inscrit dans le temps. Elle naît en une époque donnée, se développe en une autre. Les facteurs qui président alors pèsent évidemment sur elle. L'onomastique n'échappe pas à la règle. Et suivre son histoire explique sans doute assez bien pourquoi sa préoccupation essentielle n'a pas été d'abord la réflexion sur le nom propre. La recherche onomastique en France commence, selon nous, au XVIIIème siècle (9) : non qu'elle se constitue alors en science ; néanmoins, quelques pionniers apparaissent, qui résument assez bien les grandes catégories des noms de lieux et de personnes, en un moment où, parallèlement au développement de la Grammaire générale, une approche historique des faits linguistiques - suite encore timide des efforts de Ménage et de Du Cange - se fait jour (10). On sait, de ce point de vue, et pour ne prendre que deux exemples, l'importance et de l'article " Etymologie " de l'Encyclopédie par Turgot (1756), et du Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie de Charles de Brosses (1765), ouvrages aux vues souvent pénétrantes (11). Ces deux points de repère - et ceux que l'on trouverait à l'intérieur même des écrits des Grammairiens philosophes (12) - nous disent assez bien que, face à la réflexion philosophique de Beauzée et Dumarsais (13), se met en place une autre réflexion, à tendance historique. Si l'on se penche en effet sur le nom propre, au moment où se préparent les outils qui permettront à la linguistique historique - et donc à l'onomastique - de naître, on verra aisément comment la nouvelle tendance abandonne les types de préoccupations de la Grammaire

générale. Où celle-ci continue de s'efforcer de définir le nom propre en nature, celle-là, impatiente, se donne comme tâche immédiate de l'expliquer, dans les innombrables formes par lesquelles il se propose à notre curiosité.

Dans sa Grammaire générale (1767), Beauzée consacre le chapitre premier du Livre second aux noms (pp. 235-258). Tout au long de ces vingt-quatre pages, il s'efforce surtout de distinguer les noms appellatifs des noms propres - " la seule division des Noms ainsi entendus, qui conviennent aux vûes de la Grammaire générale " (p.235). Cette distinction, Beauzée la fonde sur deux critères : la compréhension de l'idée et l'étendue de la signification. Aussi " la latitude des Noms propres, si l'on peut dire qu'ils en ayent une, est la plus restreinte qu'il soit possible ; puisqu'ils désignent les êtres par l'idée d'une nature individuelle : que par conséquent la compréhension de ces Noms est au contraire la plus complexe et la plus grande, et qu'il n'est pas possible d'y ajouter aucune autre idée partielle, sans cesser de regarder comme Nom propre celui dont on augmenteroit ainsi la compréhension " (p.240). A partir de là, Beauzée remarquait ce paradoxe : " Comme il n'existe en effet que des êtres individuels et singuliers, et que les Noms n'expriment déterminément les êtres qu'en les désignant par l'idée de leur nature ; il semble qu'il ne devrait y avoir dans les langues que des Noms propres, pour désigner chaque être par l'idée de sa nature individuelle ; et nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de Noms appellatifs que de Noms propres " (p.240). Le paradoxe sera levé : s'il fallait attribuer un nom propre à chaque individu, la mémorisation serait impossible ; l'économie des moyens demande donc le relais du nom propre ; elle demande également que l'on n'utilise le nom propre que selon l'intérêt qu'il y a à le faire : quand la différence des individus n'est pas indispensable, on se passe du nom propre : " Ainsi chaque grain de sable est un grain de sable " (p.241) ; comme l'étoile n'est qu'une étoile, sauf pour l'astronome qui lui donnera un nom. Beauzée, certes, fait un peu d'étymologie, et il remarque qu' " il n'y a guère de Noms propres dans notre langue, auxquels on ne puisse assigner une signification appellative " (p.246), mais c'est pour montrer que le nom propre a la priorité de nature à l'égard de l'appellatif et pour déterminer la nature du premier à l'égard du second : " Les Noms propres, qui ont la priorité dans l'ordre analytique, parce que la connoissance des individus est la première dans l'ordre expérimental, sont donc postérieurs dans l'ordre synthétique, parce que les idées les plus générales et les plus simples y ont nécessairement la priorité " (p.253). On le voit, les babutiements onomastiques

de Beauzée sur les noms propres grecs, latins et français (pp. 244-249) sont orientés vers la définition logique. C'est la même chose chez Dumas qui reprend la définition grammaticale traditionnelle en définissant le nom propre comme " le nom qui n'est dit que d'un être particulier, du moins dans la sphère où cet être se trouve " (14) ; mais qui la dépasse par sa théorie personnelle : les appellatifs, tant qu'on ne les applique pas à un individu particulier, sont des noms abstraits ; appliqués à un individu, ces noms abstraits deviennent des noms propres (15).

Chez De Brosses, au contraire, la réflexion linguistique change de visée : le nom propre est abordé, non plus sous l'angle de sa nature, mais sous celui de son histoire ; ce n'est pas sa spécificité qui importe, mais sa réductibilité à l'appellatif : " Les noms propres personnels ont une origine significative, et forment un sens dans le langage. Ils sont formés sur les mêmes principes que les autres mots d'une langue " (16). On le voit : l'idée de formation l'emporte sur l'idée de nature. Et c'est proprement la démarche onomastique : réduire, par la diachronie, le nom propre actuel à l'appellatif qu'il a d'abord été. De ce point de vue, il n'y a, pour l'onomasticien, pas de noms propres : à partir du moment où l'on retrouve l'adéquation de départ entre forme, sens et référence, on est retourné à la motivation transparente. De Brosses, au demeurant, s'inspire ici de Leibniz : " Je pose, en effet, pour axiome que tout ce que nous appelons 'nom propre' a servi un jour à nommer, sinon il n'aurait pas sa raison d'être. Ainsi chaque fois que nous échappe l'appellation d'un fleuve, d'une montagne, d'une forêt, d'un peuple, d'une ville, d'un bourg, d'un village, nous devons comprendre que nous nous sommes éloignés de la langue ancienne " (17).

L'attitude de De Brosses mérite sans doute quelques commentaires. Il n'est pas sans intérêt de remarquer tout d'abord que De Brosses prend le contre-pied d'une idée reçue de son temps et que ce contre-pied représente une véritable direction de recherche : retrouver, derrière les formes vides et figées, les formes anciennes de la langue ou les formes d'une langue ancienne, c'est-à-dire, en fait, redistribuer les noms propres dans le système vivant - la langue - qui les a vus naître et les a fait naître : " Cependant comme la plupart de ces mots ne portent à l'oreille de ceux qui les entendent aucune autre signification que de désigner les personnes nommées, c'est sur-tout à leur égard que le vulgaire est porté à croire qu'ils sont dénués de sens et d'étymologie " (18). La tâche sera donc de rendre les noms propres à leur nature d'origine : l'appellatif. Dans ce

cas, le problème de leur définition en nature ne pose plus : comment les définir dans leur spécificité puisqu'ils n'ont qu'une spécificité apparente ? Et que cette apparence ne subsistera qu'autant que subsistera notre ignorance à la dénoncer. Bref, la démarche explicative philologique sera ici, de fait, une définition pragmatique.

Comprenons, en tous cas, que face aux échecs définitoires de la Grammaire générale, l'attitude de De Brosses représente alors un progrès. Prouvant le mouvement en marchant, il abandonne une quête infructueuse et se décide à expliquer les noms propres puisqu'il est décidément si difficile de définir le nom propre. A partir de là, l'onomastique qui naîtra ira droit à ce qui lui paraît essentiel, parce que possible : retrouver signifiés et motivations référentielles dans ces noms qui paraissent, en majorité, n'avoir qu'un emploi désignatif et plus guère - ou plus du tout - de sens. Au demeurant, le fait que les premiers onomasticiens ont été des géographes ou des historiens, ne fit qu'enfoncer leurs recherches dans la voie ouverte, que les éloigner d'une stricte réflexion théorique. Comment imaginer, le contexte étant celui que nous venons sommairement de définir, qu'il ait pu en être autrement ? Comment l'onomastique aurait-elle pu être plus attirée par la définition du nom propre que la linguistique historique d'où elle est issue ? Comment lui reprocher une carence que même la linguistique tout court - qui laissa bien longtemps la voie libre aux seuls logiciens - ne s'est essayée que fort peu à combler ? Car " jusqu'à une époque récente, le nom propre est bien un parent pauvre de la linguistique " (19). Le linguiste, en effet, s'est contenté longtemps de la définition de Donat : " Qualitas nominum in quo est ? Bipertita est : aut enim unius nomen est et proprium dicitur, aut multorum et appellatium " (20). J. Molino, qui cite Donat, remarque justement qu' " une fois donnée cette définition, on ne peut dire que le nom propre importait beaucoup au linguiste : il n'avait pratiquement plus rien à en dire " (21). Et d'élargir cette attitude à l'ensemble des linguistes : " Les 'révolutions' de la linguistique moderne n'ont guère touché les noms propres : il n'y a pas eu - sans doute ne pouvait-il y avoir - d'analyse structurale ou générative des noms propres. C'est pourquoi, aujourd'hui encore, on ne fait guère allusion aux noms propres dans les ouvrages de linguistique, linguistique générale ou linguistique d'une langue particulière " (22).

---

Bref, paix à l'onomastique, puisqu'aussi bien les linguistes eux-mêmes ont oublié le nom propre... Néanmoins, et pour dire vrai, l'onomastique, à tout bien considérer, ne s'est peut-être pas si complètement désintéressée du nom propre qu'on a voulu le dire... Rappelons d'abord qu'Albert Dauzat faisait des noms propres " les substantifs par excellence " (23), retrouvant en cela les vues de M.Bréal pour qui ils étaient " les plus significatifs de tous " (24). Le problème, en tout cas, est posé : comment une référence particulière serait-elle possible sans appel à un sens ? Comment une phrase comme Il neige sur Issoire serait-elle possible si Issoire ne donnait en effet aucun renseignement sur Issoire ? A partir de là, pourquoi ne pas imaginer que le nom propre ne saurait être un signe vide de sens ? Au fait, un signe linguistique, peut-il, vraiment, être vide de sens ? Et pourquoi ne pas définir ce nom propre comme surchargé de sens ? Comme plus chargé de sens, en tout cas, que le nom commun ? On verra plus loin que l'onomastique apporte là-dessus un élément de réponse...

Si on prend la peine, par ailleurs, de feuilleter des revues d'onomastique, on conviendra aisément que si les articles théoriques sur le nom propre n'y sont pas légion, ils n'en sont pas tout à fait absents. Sans chercher ici à présenter aucune bibliographie exhaustive, citons trois études qui traitent effectivement du nom propre : W.Mańczak, " Le Nom propre et le nom commun " (25) ; H.Polge, " Le Nom propre, concept réfractaire à l'innovation lexicale " (26) ; E.Grodziński, " Proper Names, Common Names and Singular Descriptions " (27). W.Mańczak, par exemple, retire de sa pratique onomastique la conviction qu'il vaut sans doute mieux " renoncer à chercher une définition qui tracerait une limite nette entre les noms propres et les appellatifs " (p.207) et qu'il est plus réaliste de " se contenter d'une définition approximative, s'appliquant à la grande majorité, mais non pas à la totalité des faits " (ibid.). On pourra certes, regretter que cette " définition approximative " soit plus une approche qu'une véritable définition et que, d'une mauvaise définition, elle ait les deux défauts profonds : ne convenir ni à tout le défini, ni au seul défini. Neque omni, neque soli... W.Mańczak, néanmoins, s'efforce - faute de mieux - au pragmatisme. Et il pose, sinon des lois véritables, du moins des tendances. En diachronie et en synchronie. En synchronie, il définit une loi : " S'il y a une différence entre la flexion et la syntaxe des noms propres et des appellatifs, les noms propres présentent, en général,

une flexion et une syntaxe moins différenciées " (p.212). Et plusieurs lois en diachronie : 1. " S'il y a une différence entre le développement de la flexion et de la syntaxe des noms de personnes et celui des appellatifs, l'évolution de la flexion et de la syntaxe des noms de personnes, qui sont employés moins fréquemment, est, en général, plus rapide " (p.216); et il donne les exemples de la déclinaison de l'appellatif polonais kot " chat " et du nom de famille qui en provient Kot, lequel diffère en cinq cas du premier en présentant des innovations ; 2. " Comme les noms de personnes sont employés au vocatif plus souvent que les appellatifs, le vocatif des noms de personnes est de point de départ pour les changements analogique plus souvent que celui des noms communs " (*ibid.*) ; fr. Louis, esp. Carlos, etc. viennent du vocatif, et non de l'accusatif, comme c'est le cas pour la majorité des appellatifs ; 3. " S'il y a une différence entre l'évolution des noms géographiques et celle des appellatifs dans les réponses aux questions ubi ?, quo ?, unde ?, la flexion et la syntaxe des noms géographiques évolue, en général, plus lentement " (p.217) : ainsi l'ablatif, cas local en latin, a laissé des traces dans les toponymes (Parisiis > Paris, Cadurcis > Cahors) et disparu ailleurs ; 4. " Si dans les expressions à valeur non locale, il y a une différence entre l'évolution des noms géographiques et celle des appellatifs, le développement de la flexion et de la syntaxe est, en général, plus rapide " (p.218) : en face de l'appellatif grodzisko " oppidum ", il y a un toponyme polonais Grodzisk, qui présente, au nominatif-accusatif (qui n'est pas un cas local en polonais), une innovation ; 5. " S'il y a une différence entre l'évolution des noms géographiques et celle des noms communs, les cas locaux constituent le point de départ de changements analogiques plus fréquemment dans les noms géographiques que dans les noms communs " (p.218) : Göttingen présente une généralisation de la forme du datif, qui est un cas local en allemand (28).

Ainsi, W.Mańczak s'efforce-t-il de cerner la catégorie des noms propres, plutôt que d'en donner une définition : la ligne de démarcation entre nom propre et nom commun ne lui paraît guère, à l'expérience des faits, fondée en nature ; aussi s'efforce-t-il de la fonder en degré : " Pour terminer, insistons une fois de plus sur le fait que si l'on veut tenir compte de la réalité et éviter des assertions a priori, il est absolument indispensable d'admettre que les différences entre noms communs et noms propres sont d'ordre quantitatif, et non pas de nature qualitative " (p.216). C'est proprement marquer que le nom propre n'est pas, finalement,

si différent du nom commun, et rejoindre Eric Buyssens : " Les théoriciens du nom propre sont souvent embarrassés par le fait que plus d'un homme s'appelle Jean, plus d'une femme Alice ; ils cherchent à minimiser l'importance de cette particularité. Il faut, au contraire, mettre en évidence qu'un nom propre peut être commun à beaucoup d'individus " (29). Et, plus loin :

" L'opposition entre les appellations nom propre et nom commun est donc fallacieuse : il s'agit dans les deux cas de noms qui sont ou peuvent être communs à plusieurs individus " (ibid., p.27).

Face à cette approche, faite de tendances patiemment dégagées, on citera l'approche d'H. Polge qui s'efforce de donner une définition du nom propre : " Un signe distinctif à l'intérieur d'un ensemble homogène, dont les éléments composants peuvent être dissociés sans que cette dissociation entraîne ipso facto une hétérogénéisation des composants (raison pour laquelle il n'existe, et ne peut exister, d'adjectifs, de verbes, d'adverbes, etc... propres) " (30). Une définition - qui vaut ce qu'elle vaut - que son auteur complète par des caractères secondaires tirés de son expérience de l'onomastique : a) rareté de la polyonymie en synchronie (31) ; b) rareté de la synonymie parfaite dans un cadre spatiologique et chronologique donné ; c) ces deux points " permettant d'assimiler le nom propre au composant d'un système énumératif ou assimilable. Et de rendre compte, dans une certaine mesure au moins, de la stabilité, dite cristallisation, d'une foule de toponymes, oronymes, hydronymes, etc. " (32). Bref, il existe bien une approche du nom propre par les onomasticiens, une approche qui va de l'inventaire des tendances à l'essai de définition réelle. Avec quel succès ? C'est là un autre aspect de la question. Mais cet aspect se rencontre également hors des efforts des onomasticiens...

Ceux-ci, en tout cas, plus curieux qu'on ne le pense ordinairement pour ce qui concerne l'objet de leur discipline, ont néanmoins pris conscience des limites d'une définition du nom propre. Et leur expérience les conduit souvent à résoudre le problème en le niant en quelque sorte :

" Ce que constate le toponymiste, c'est que le nom propre d'un lieu fut d'abord l'appropriation d'un nom commun. Une montagne devint, en tel lieu, LA montagne, désignation désormais tellement propre que le souvenir du nom commun put se perdre. Le nom commun devenu nom propre se détache, dans son évolution locale, de l'évolution culturelle (sociale) du nom commun. Aussi tel Mousseau est aujourd'hui de sens méconnu des habitants (qui y verrait bien de la mousse !) parce que, dans la même région, la langue commune, celle de la lecture et de l'audio-visuel, a accueilli Monceau et que le nom commun monceau, évoluant sur le

plan sémantique, n'évoque plus du tout une colline."

" Nous pouvons donc donner des noms propres à tout : au moindre objet, au moindre microtoponyme, aux étoiles, aux animaux, aux firmes, aux pierres curieuses, aux villas, à quelques maisons, aux rues. C'est toujours par emprunt à du connu, à du 'commun'. A la limite, cette fois, le nom propre n'existe pas : c'est l'application (à un être, à un lieu) d'un nom venu d'ailleurs, souvent un nom d'espèce" (33).

---

On pourra peut-être se montrer déçu devant une approche qui, se fondant sur l'expérience, débouche - à côté de quelque essai de définition - tantôt sur un inventaire de tendances (W.Mańczak), tantôt sur une réduction pure et simple du nom propre au nom commun (G.Villette). La première manière n'est pas une véritable définition de l'objet visé ; la deuxième nie l'existence de cet objet en tant qu'objet spécifique. Doit-on, en définitive, louer l'onomastique de la sagesse pratique que lui confère l'expérience concrète dont elle se réclame ? Doit-on, au contraire, la blâmer de ne pas savoir donner une définition du nom propre qui en soit vraiment une ? Lui donnera-t-on raison de préférer la proie à l'ombre ? Lui reprochera-t-on de préférer l'ombre à la proie . Question de point de vue, sans doute... Et selon la référence que l'on prêtera aux membres du couple ombre/proie : définition théorique/explication concrète ? ou : explication concrète/définition théorique ?

Et puis, s'il est vrai que les logiciens et - ces dernières années - les linguistes nous ont permis d'aller plus avant dans la connaissance théorique du nom propre (34), il faut remarquer néanmoins que les définitions proposées sont encore loin d'épuiser la question et qu'elles constituent plus d'excellentes approches théoriques qu'une identification définitive. L'examen des critères envisagés laisse toujours hors de la définition quelques types que l'usage pourtant distingue comme noms propres. La syntaxe ne résout pas le problème : le nom propre peut se combiner avec les mêmes déterminants que le nom commun ; rappelons ici l'argumentation de G.Kleiber à propos de l'incompatibilité présumée du nom propre avec l'indéfini : " Admettons qu'un lecteur lise dans le journal l'énoncé Tous les Emile aiment le Sylvaner. On peut contredire cette assertion générale, en disant, d'un Emile, voire du seul Emile, qu'il connaît bien, Mais Emile n'aime pas le Sylvaner ! Le lien sémantique entre les deux emplois d'Emile est le même

que celui qui existe entre l'emploi de chien dans Tous les chiens aiment la pâtée et celui de chien dans Mais mon chien n'aime pas la pâtée ! Aussi, étant donné cette relation sémantique patente entre nom propre sans déterminant et nom propre avec déterminant, ne paraît-il pas souhaitable de considérer une forme comme Emile ... tantôt comme nom propre (Emile n'aime pas le Sylvaner ...), tantôt comme nom commun (Tous les Emile aiment le Sylvaner ...) " (35).

La fonction de référence ne résout pas davantage la question. Le nom propre n'aurait qu'une référence et pas de sens. On a vu ce qu'il en était de ce caractère-ci... (36). Mais ce caractère-là n'est pas le seul fait du nom propre. Déjà les grammairiens de Port-Royal reconnaissaient le même mécanisme dans le nom propre et dans le démonstratif neutre : l'un et l'autre servant de déictique, l'un et l'autre supposant un signifié d' " idée confuse " (37). Au demeurant, James Harris, un siècle plus tard, faisait des noms propres le moyen " le moins ingénieux " imaginé par la langue pour référer au particulier par rapport aux " définitifs " (pronoms et articles), ce qui était dire encore que la référence seule ne saurait définir le nom propre (38). Certes, on sait qu'il est possible d'affiner cette approche et qu'il est possible encore de nuancer le propos de Harris en assignant au nom propre une situation intermédiaire entre le champ de la représentation et le champ du déictique : " Il nous semble que le nom propre constitue un autre champ linguistique, qui occupe une place intermédiaire entre les deux autres : en effet le nom propre est un nom, mais son fonctionnement morpho-syntaxique, sémantique et pragmatique le rapproche des déictiques, des pronoms personnels par exemple. C'est cette place intermédiaire qui permet, croyons-nous, de résumer et d'expliquer ses propriétés linguistiques : le nom propre, désignant l'individu dans son identité et sa continuité spatio-temporelle, utilise le champ de la représentation selon des modalités proches du fonctionnement du champ déictique en faisant d'un signifiant la marque propre d'une singularité " (39). On conviendra néanmoins que, si l'on a là une approche intéressante - déjà envisagée par Port-Royal et par Harris -, on n'a pas réellement une définition, en nature, du nom propre, puisqu'aussi bien on ne dégage pas la spécificité catégorielle et qu'on se fonde sur un élément - le déictique - commun à deux ensembles.

C'est sans doute pourquoi - et sans que cela condamne l'effort des logiciens et des linguistes - bien des approches demeurent finalement prag-

matiques. D'où Benveniste : " Ce qu'on entend ordinairement par nom propre est une marque conventionnelle d'identification sociale telle qu'elle puisse désigner constamment et de manière unique un individu unique " (40). Pragmatisme qui achoppe sur le pragmatisme d'E. Buyssens : " Il faut, au contraire, mettre en évidence qu'un nom dit propre peut être commun à beaucoup d'individus " (41). Et nuance, pragmatique encore, de Ducrot et Todorov : " On peut alors considérer comme le sens d'un nom propre pour une collectivité donnée, un ensemble de connaissances relatives au porteur de ce nom, connaissances dont tout membre de la collectivité est réputé posséder au moins quelques unes " (42). Qu'est-ce à dire, sinon que le nom propre suppose un certain sens - au-delà de son sens d'origine, fourni par l'étymologie - et repose sur une convention ? Convention limitée à un certain groupe social : " Ce qui caractérise le nom propre, c'est que son emploi est réglé par un fait social, la présentation " (43). Nous voilà sans doute bien loin d'une définition linguistique et/ou logique. Nous voilà cependant proche d'un certain type de réalité...

---

C'est cette réalité que côtoie sans cesse l'onomasticien. Et c'est sans doute ce côtoiement qui le conduit plus à expliquer les noms propres qu'à les définir. Car, en fin de compte, la complexité de ces noms lui semble résider davantage dans leur histoire que dans leur nature. Non que cette nature ne soit pas intéressante... Mais la recherche onomastique la réduit peu à peu à la nature du nom commun, puisqu'en fait, le nom propre est, diachroniquement, un nom commun dont on ne comprend plus le sens : et comprendre ce sens, c'est, diachroniquement toujours, le reverser au compte de ce nom commun qu'il a été : et comprendre ce sens, c'est - entre autres choses, dont l'étiologie, par exemple - l'affaire même de l'onomasticien...

Par ailleurs, même en synchronie, cet onomasticien voit bien - même si sa visée s'efforce d'être théorique - qu'on ne peut guère occulter les enseignements de la micro-toponymie qui le situent sur ce que nous avons naguère appelé le " seuil du nom propre " (44). L'usage parlé appelle valat dans une commune le ruisseau de cette commune, pour la raison toute bête que ce ruisseau est un " valat ". Qui dira que valat est ici un hydronyme au même titre que Rhône par exemple, dans le même sens où l'on dit

que Paris est un toponyme ? Et pourtant, dès que le cadastre, qui enregistre l'appellatif, joue son rôle de cadastre, ce valat devient le Valat, c'est-à-dire un nom... propre. Le nom commun, utilisé, est désormais choisi, retenu, sélectionné en quelque sorte, non plus pour dire son sens, mais pour désigner une référence unique, " du moins dans la sphère où cet être [= ce ruisseau] se trouve ", comme disait excellemment Dumarsais. Que le sens de l'appellatif soit conservé ne change rien à l'affaire : c'est la référence qui devient première, au point que si valat est bien compris comme " valat ", l'usage conventionnel des cartes et des cadastres va, soit écrire le Valat pour bien marquer la désignation propre, soit écrire le Ruisseau du Valat, en faisant appel à un autre appellatif connu, pour, en disant le sens, bien marquer la référence. Ceci veut bien dire que ce qui importe, c'est l'utilisation du sens pour dire la fonction : l'identité. Au demeurant, la contre-épreuve existe : lorsque le sens n'est pas compris, on fait de même appel à un autre appellatif connu, comme précédemment, pour, en réintroduisant un sens, dire la référence : le Ruisseau de Braune, où, curieusement, Ruisseau n'est pas tiré du sens de Braune, qui est inconnu, mais de la nature référentielle accusée par Braune. C'est bien dire encore, et que le nom propre peut avoir un sens, et même qu'on lui en octroie un d'après sa référence, puisque rien ne nous dit que Braune signifie " ruisseau " ; mais il suffit que Braune dise qu'elle est ce ruisseau. C'est d'ailleurs pourquoi, à partir du Ruisseau du Valat, où Valat, compris, est d'abord une construction appositive logique (deux identités équivalentes mise en rapport : ce " ruisseau " = [est un] " valat "), on passe très vite à une séquence appositive formelle comme dans le Ruisseau de Braune : le Ruisseau du Valat alors, comme le Ruisseau de Braune sont interprétés : ce " ruisseau " s'appelle Valat, ce " ruisseau " s'appelle Braune. Que Valat soit compris, que Braune ne le soit pas, importe désormais assez peu : le sens est réintroduit par le générique " ruisseau " pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la référence. En fait, pour servir de ou pour servir la référence. Quand cette ambiguïté n'est guère menaçante, le sens disparaît pour laisser la place à la référence seule : c'est le cas des macro-hydronymes, comme des toponymes : la Loire, Paris, se passent aisément de la réintroduction d'un sens générique servant de référence ( " fleuve ", " ville ") et qui dirait leur identité, parce que cette identité, ne fait aucun doute.

C'est pourquoi le problème de la compréhension du nom propre comme

celui de son unicité, sont des problèmes, intéressants certes, mais finalement secondaires quand on veut définir, d'un point de vue pratique, le nom propre. Celui-ci se définit, par là, de façon pragmatique : par sa fonction : " le nom propre est finalement plus une fonction qu'une catégorie " (45). Que l'on cherche à définir d'un point de vue théorique le nom propre, pourquoi pas ? Mais le contact avec ces noms propres, mal définis - linguistiquement et logiquement parlant - par l'onomastique même, a appris à l'onomasticien à voir vivre ces noms, à les voir s'organiser en systèmes désignatifs au sein même d'une communauté linguistique donnée. Au-delà de sa visée historico-philologique qui s'efforce de les expliquer, cela lui permet (à défaut de les définir) de les décrire dans leur comportement socio-linguistique. Cette description, encore et toujours faite de mieux, nous livre bien des enseignements et sans doute toute une toponymie socio-linguistique est-elle à naître...

---

Peut-on terminer sur une méchanceté ? Et renvoyer la balle aux censeurs de l'onomastique en parodiant Voltaire ? Et dire donc : " Tant de raisonneurs ayant fait le roman du nom propre, un sage est venu, qui en a fait modestement l'histoire " ? Et, en souhaitant aux raisonneurs de trouver enfin une définition véritable, reconnaître dans le sage qui écrit l'histoire l'onomasticien et le socio-linguiste qui - sans refuser certes qu'on leur offre un jour un nom propre en costume complet : neque soli, neque omni - ne veulent surtout pas rater le concret (46) ?

#### NOTES

1. C.Camproux, in C.Baylon et P.Fabre, Les Noms de lieux et de personnes, Paris, Nathan, 1982, p.16.
2. C.Bromberger, " Pour une analyse anthropologique des noms de personnes ", Langages, 1982, n°66, p.103.
3. J.Molino, " Le nom propre dans la langue ", Langages, 1982, n°66, p.5.
4. C'est nous qui soulignons.
5. C.Bromberger, art. cit., ibid., pp.103-104.

6. C.Bromberger, art. cit., ibid., p.104.
7. C.Bromberger, ibid.
8. Que l'on se réfère, par exemple, à notre thèse (L'Affluence hydronymique de la rive droite du Rhône, Montpellier, Centre d'Etudes Occitanes, 1980) et à la thèse, récemment soutenue, de P.Manzano (Etude typologique de toponymie méditerranéenne).
9. Voir C.Baylon et P.Fabre, op. cit., pp.24 sv.
10. Voir D.Droixhe, La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800), Genève-Paris, Droz, 1978.
11. Voir D.Droixhe, " L'orientation structurale de la linguistique au XVIIIème siècle ", le Français moderne, 1971, n°1, pp.28 sv.
12. Voir D.Droixhe, La linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800).
13. N.Beauzée, Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues, Paris, J.Barbou, 1767. - C.Chesneau Dumarsais, Logique et principes de Grammaire, Paris, 1769.
14. Dumarsais, Oeuvres complètes, IV, p.193.
15. Voir G.Sahlin, César Chesneau Du Marsais et son rôle dans l'évolution de la Grammaire générale, Paris, PUF, 1928, pp.195-196.
16. Traité de la formation mécanique des langues et des principes physiques de l'étymologie, Paris, Saillant, Vincent et Desaint, 1765, II, p.276.
17. G.W.Leibniz, Brevis designatio meditationum de originibus gentium ductis potissimum ex indicio linguarum, cité par A.Jacob, Genèse de la pensée linguistique, Paris, Colin, 1973, p.46.
18. Op. cit., p.277.
19. J.Molino, art. cit., p.5.
20. Ars Donati Grammatici urbis Romae, " De Nomine ", in : L.Holtz, Donat et la tradition de l'enseignement grammatical, Paris, CNRS, 1981, p.587.
21. J.Molino, art. cit., ibid.
22. Ibid.
23. Les Noms de personne, Paris, Delagrave, 1925, p.3.
24. Essai de sémantique, 1897 ; 3ème éd. Paris, Hachette, 1904, p.198.
25. Revue internationale d'onomastique, 1968, n°3, pp.205-218.
26. Revue internationale d'onomastique, 1975, n°1, pp.49-52.

27. Onoma, 1980, XXIV, n°1-3, pp.10-15.
28. Pour une réflexion sur la position de W.Mańczak, voir C.Camproux, in C.Baylon et P.Fabre, op. cit., pp.17-18. Voir également , ibid., pp.16-17, une réflexion sur les définitions de Kurylowics.
29. " Les Noms singuliers ", Cahiers Ferdinand de Saussure, 1973, n°28, p.25.
30. Revue internationale d'onomastique, art. cit., p.46, note 12.
31. " Lorsque polyonymie véritable il y a, il se manifeste une spécialisation des emplois, comme dans la langue commune : par exemple Jean Dupont est appelé Jean dans le cercle de ses intimes, Dupont au sein d'un ensemble plus vaste. Même remarque, mutatis mutandis, en ce qui concerne les pseudonymes, etc. ", ibid., p.45.
32. Ibid., p.46.
33. Abbé Guy Villette, Correspondance personnelle, Lettre du 15 mars 1987.
34. Voir notamment le n° de Langages (sous la direction de J.Molino) déjà cité : " Le Nom propre " et les articles (cités ou pas) de J.Molino, " Le Nom propre dans la langue ", pp.5-20, de G.Granger, " A quoi servent les noms propres ? ", pp.21-36, de J.C.Pariente, " Le Nom propre et la prédication dans les langues naturelles ", pp.37-65, de C.Bonnet et J.Tamine, " Les noms construits par les enfants : description d'un corpus ", pp.67-101, de C.Bromberger, " Pour une analyse anthropologique des noms de personnes ", pp.103-124.
35. G.Kleiber, Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres, Paris, Klincksieck, 1981, pp.302-303. Ce passage a déjà été cité par nous in " Y a-t-il un toponyme dans la commune ? ". Mélanges d'Onomastique, Linguistique et Philologie offerts à M.Raymond Sindou, 1986, pp.16-20 ; pour la citation, p.19.
36. Voir notre article cité, " Y a-t-il un toponyme dans la commune ? ", Mélanges.... Cf. note 35.
37. Voir J.C.Pariente, L'Analyse du langage à Port-Royal, Paris, Les Editions de Minuit, " Le sens commun ", 1985, pp.162-163. - Pour que l'énoncé [Rome, qui avait été de brique devant Auguste, était de marbre quand il mourut] soit interprétable, il faut que l'esprit " élabore à partir de deux états successifs de la ville de Rome, une idée confuse de Rome " (p.163). Et " le même mécanisme est à l'oeuvre dans la formule eucharistique " : Ceci est mon corps. (ibid.).
38. " Or, il est vrai que l'on ne pourrait rien affirmer de semblable sur le langage si les mots n'étaient pas signes d'idées générales, et s'il est vrai encore que l'on peut affirmer toutes ces choses du langage, il faudra nécessairement en conclure que les mots sont les signes d'idées générales.  
" [Mais les] termes particuliers ont aussi leur utilité et leur but, et ... c'est aussi pour cette raison qu'on s'est occupé des moyens d'y suppléer.  
" Un des moyens dont on s'est servi pour cela, est l'invention des

noms propres : c'est le moins ingénieux, parce que les noms propres étant, dans les divers lieux, susceptibles d'une application arbitraire, ils peuvent être ignorés de ceux mêmes qui savent le mieux la langue ; aussi à peine peut-on les considérer comme en faisant proprement partie. L'autre moyen, dans lequel il y a plus d'art, est celui des définitifs ou articles ; soit que l'on considère ceux qui sont appelés pronoms, ou ceux à qui la dénomination d'articles convient plus rigoureusement ; et ici nous ne saurions trop admirer l'excellence de l'art de la parole, qui, sans se perdre dans l'infinie variété des êtres, recherche les moyens d'exprimer une infinité de choses ; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'au moyen d'un petit nombre de définitifs, convenablement appliqués à des termes généraux, on fait servir ces derniers, dont le nombre est borné, à l'expression précise d'une multitude d'objets particuliers ", J.Harris, Hermès ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle, Traduction et remarques de F.Thurot (1796), Ed. A.Joly, Genève-Paris, Droz, pp.332-335.

39. J.Molino, art. cit., p.19.
40. E.Benveniste, Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, 1976, II, p.200.
41. E.Buyssens, art. cit., p.26.
42. O.Ducrot et T.Todorov, Dictionnaire encyclopédique des Sciences du langage, Paris, Seuil, 1972, p.321.
43. E.Buyssens, art. cit., p.27.
44. L'affluence hydronymique de la rive droite du Rhône, p.547.
45. Ibid., p.48.
46. Pour ce concret et sa description sur le terrain, voir encore L'affluence....., pp.33-54 et 529-548.

